

Sujet : Comité médical

De : Pierre Evesque <pier.evesque@gmail.com>

Date : 18/03/2015 14:14

Pour : paris@75.medecin.fr, brigitte.delavaux@cns.fr, Comité Médical CNRS <Sebastien.GRESIK@cns-dir.fr>, "c.evesque" <c.evesque@free.fr>, Pierre Evesque <evesque.pier@gmail.com>

Au _____, et

à l'ordre régional (IDF) des médecins (n° d'affaire: JJA/DL-N°.60.969, JJA/DL.N°60.907, JJA/DL.N°32.506, JJA/DL.N°60.186 et JJA/DL.N°60.699.)

Cher Docteur,

.) Rapport du Dr Grossin :

J'ai reçu le 13 Mars le rapport du Dr Grossin pour l'expertise du 10/2, rapport écrit le 10/2 et posté le jour même : le 11/2, j'ai en effet demandé par téléphone et par fax la copie de cette expertise au bureau du Dr Grossin, où l'on m'a répondu qu'il était parti pour quelques jours, et qu'il le ferait après ; j'ai écrit aussi à M. Grésik en ce sens.

J'ai eu Monsieur Grésik au téléphone longuement avant le 10/2 à propos du comité médical du 10/2., Il ne s'est pas aperçu que je n'avais pas compris que la réunion du 10/2 n'était pas celle du comité médical comme je le croyais, mais celle d'une expertise. D'où ma confusion et le ratage de cet entretien, dont je réfute donc l'évaluation. Par ailleurs je me suis aperçu que ce médecin (Dr Grossin) n'avait qu'une partie des données du problème, et qu'il considérait que son manque d'information provenait de moi. Or ce médecin n'était pas au courant du jugement, des procédures entamées... Un système biaisé dont j'aimerais que l'on parle le 1/4 lors de la concertation à l'ordre régional des médecins.

2) Règle de correspondance et convocation ou de demande de dossier:

Je considère que les règles d'attente devraient être réciproques, et que compte tenu que vous ne respectez pas celles qui sont prévues par la loi, il faudrait établir un temps conséquent. Plus d'1 mois est trop long pour la loi qui demande 1 semaine pour les réponses médicales, mais on fera avec. Veuillez prendre les dispositions pour ne plus me brusquer, d'autant que nous ne sommes pas pressés, mon différend avec le CNRS dure depuis 15 ans. Le CNRS qui n'a pas pu me sanctionner au plan administratif, car mon comportement était plus que correct, cherche à me sanctionner à travers le Comité médical, ou à échapper à la loi. Est-ce réellement le rôle du Comité médical? Nous aborderons cela aussi le 1^{er} Avril, je l'espère. Pour l'instant je souffre de harcèlement et l'action de votre comité médical y est maintenant pour quelque chose.

Veuillez donc envoyer tous vos messages via mon médecin, le Dr Choffé, car vos lettres comme les rapports médicaux que vous m'envoyez me troublent. De plus ce docteur doit pouvoir vérifier la conformité et la régularité de vos envois, et en faire un rapport au Conseil de l'Ordre selon le

cas. A moins **que vous ne préfériez faire vos envois** via le Conseil de l'Ordre, car celui-ci connaît les règles et m'avait averti que certaines de vos procédures sont inacceptables. Malheureusement ce Conseil de l'Ordre n'a pas la possibilité de sanction. Toujours pourrait-il refuser de transmettre des lettres inadéquates. Il en va de ma santé ; j'ai une nature sensible que je cherche à préserver.

D'où ma confirmation de passer par mon médecin traitant, cela compliquera, mais cela me paraît nécessaire, cela m'évitera beaucoup de stress inutile.

3) Entretien avec M. Grésik et accès à mes dossier:

Lors de l'entretien avant le 10 Avril 2015, M. Grésik m'a assuré qu'il faisait tout dans les règles, quant à la transparence et à la transmission des dossiers avec les fonctionnaires du CNRS. Pourtant mon avocat, dans sa requête de juin 2013, a fait un certain nombre de reproches à ce sujet qui ont été entérinés par la cour lors du jugement du 2/7/2013.

M. Grésik avait refusé de se justifier sur ce point en répondant au tribunal administratif. Le jugement semble démontrer que le service du comité médical se sent au-dessus des lois ; le tribunal a déclaré l'acquiescement au fait par le refus de réponse, mais il a dit aussi qu'il les avait vérifiés. J'aimerais donc que vous teniez un "cahier de laboratoire" sérieux pour mon cas particulier ; cela éviterait probablement ma sensation de harcèlement par votre service.

Technicien harcelé: Ce n'est pas difficile et c'est très efficace. J'ai fait la même chose pour combattre le harcèlement subi par un technicien dans mon laboratoire.

Dr Evrard: Pour mon dossier administratif, je me suis aperçu que des lettres recommandées avaient disparu. Est-ce la même chose pour mes dossiers médicaux ? En tout cas j'ai demandé à un médecin de prévention du CNRS une consultation, en Oct. 2012. Il ne m'a pas dit qu'il me recevait à titre d'expert. C'est contraire au serment d'Hippocrate. Est-ce la procédure normale ? Vous a-t-il remis m'a lettre que je lui ai donnée?

Merci de l'apporter la le 1er Avril pour qu'on discute de sa teneur.

Avis du CMS : Trouvez-vous normal qu'on m'ait refusé l'accès au dossier du CM transmis au CMS, et que j'ai du faire agir la CADA pour savoir quand l'avis du CMS serait rendu. Vous saviez que ce devait être fin février 2014. L'avis est du 27/2/2014.

Malgré mes demandes réitérées au CNRS je n'ai pas eu accès à ce document. J'en ai eu que via la CAA, via l'Appel irrégulier de M. Grésik, sous vos ordres: Cet avis est subitement réapparu au moment où cela était utile à l'administration dans le déroulement de la procédure judiciaire?

Y a-t-il d'autres choses que vous tentez de cacher. Pour moi c'est la preuve d'un manque de fair-play.

Copie du dossier CMS: Merci d'apporter de m'envoyer copie du dossier du CMS avant le 1er Avril, pour que je puisse l'étudier. Pour moi il y manque le memorandum rédigé par mon avocat, mon dossier médical Erasme. Par contre, il doit contenir un certificat supplémentaire du Dr Karoubi que vous avez refusé de me présenter.

Est un comportement normal de médecin, soumis à l'honnêteté vis à vis de son patient de tirer dans les pattes, sans prévenir, et par derrière? Peut-être est-ce autorisé par l'ordre des médecins, mais probablement pas par la loi, ou par le code de déontologie scientifique.

Lors de l'entretien téléphonique précédemment cité, Monsieur Grésik m'avait assuré que tout était limpide et qu'il n'y avait qu'à demander pour obtenir; et il avait pris l'exemple du dossier du CMS. Nous avons fait la demande d'accès à ce dossier via la cour d'Appel, qui a transmis cette demande au CNRS qui nous l'a refusé. Pourquoi ? Trouvez-vous cela normal ?

Vous auriez pu directement l'envoyer au Dr Choffé. Non, vous vous y êtes refusé. Il vous faut probablement une autre demande!

Comme je vous l'ai dit, j'ai bien reçu le report du comité médical, mais après un mois de délai. Je viens de recevoir une convocation pour voir un nouvel expert à Cochin. Je ne comprends pas cette précipitation, surtout que nous avons rendez-vous le 1^{er} Avril à l'ordre régional des médecins. Par ailleurs cela fait deux ans et demi que j'ai demandé une consultation à ce centre et que l'on me l'a refusée. Il semblerait qu'il n'y a pas d'urgence.

Il faut arrêter ces comportements abusifs indignes d'un pays démocratique

Merci de me laisser approcher ce genre de service à ma manière et de m'écrire une lettre en ce sens, avec le choix du service, du médecin et du pays. Merci donc d'annuler ce rendez-vous mal venu.

Je me sens tout à fait apte à travailler. Il faut que les conditions de travail soient claires et attestées conformes. Que diriez-vous de travailler comme à Fukushima, sans en être forcé par le temps et la nécessité?

Je ne pense pas que le rôle d'un comité médical est de forcer un fonctionnaire à un lavage de cerveau, à renier sa croyance et sa déontologie, surtout lorsque celle-ci est co-signée par toute la communauté européenne dans une Charte de déontologie.

Que le CNRS veuille prendre une sanction à mon égard, ce sera son droit, et j'irai devant les tribunaux pour faire valoir le mien.

Bien cordialement

Pierre Evesque

PS

le code de procédure médical, administratif, et corporatiste étant difficile à connaître (même pour un médecin (dixit mon Docteur) et pour un néophyte, merci d'en mentionner toutes les

jurisprudences et consignes et tous les règlements nécessaires à la compréhension et à la limitation des abus dans vos correspondances.

Merci

--

Pierre Evesque

DR CNRS en congé de longue maladie pour "raison d'état",
i.e. en recherche de ses pairs

=====

avant-hier j'avais des camarades, hier des collègues,
aujourd'hui des concurrents, et demain ?

=====

pier.evesque@gmail.com; pierre.evesque@ecp.fr;

tel: 01 43 50 12 22

<http://www.poudres-et-grains.ecp.fr/spip.php?rubrique1>